

## PROCES VERBAL

### De la réunion du

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 13 avril 2022 à 19h

(Salle polyvalente – Les Bouchoux)

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Jean-Daniel Maire

**EXCUSES** : Claire Cornot, Bernard Vincent, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Céline Desbarres, Frédéric Herzog, Loïc Gelper, Laëtitia De Roeck, Daniel Jacquenod

**ABSENTS** : Caroline Braun, Guy Faure, Hubert Maître, Roger Morel-Fourrier, Toukkham Hatmanichanh,

**POUVOIRS** : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard Noël Invernizzi donne pouvoir à Isabelle Billard, Céline Desbarres donne pouvoir à Philippe Lutic, Frédéric Herzog donne pouvoir à Philippe Passot, Loïc Gelper donne pouvoir à Alain Bernard, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 35 présents et 9 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 13 avril 2022, datée du 6 avril 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19h15, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

Le Président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Claude Mercier et Jean-François Demarchi sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

### 1. Communications officielles

#### 1.1. Décisions prises par le Président n°02-2022 au n°09-2022

- 02-2022 : Pose de panneaux photovoltaïques sur les vestiaires de Jura Sud Foot stade Edouard Guillon à Chassal-Molinges – demande de subvention
- 03-2022 : Achetez A : convention financière et de gestion – opération « Jeu concours Saint-Valentin »
- 04-2022 : Achetez A : convention financière et de gestion – opération « -30% sur achetezasaintclaude »
- 05-2022 : Droit de préemption urbain : convention d'honoraires – CGBG Avocats
- 06-2022 : Musée de l'Abbaye : demande de subvention DRAC 2022
- 07-2022 : Mise à disposition de VAE
- 08-2022 : Réfection de la toiture du gymnase du Val de Bienne
- 09-2022 : Réfection de la toiture du gymnase du Val de Bienne et acquisition équipement sportif

Aucune remarque n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

### 1.2. Délibérations prises par le bureau du 16 février 2022

- 16/5-1 : Cartes avantages Jeunes 2022/2023 : choix des avantages
- 16/5-2 : Parc de photocopieurs : choix du prestataire
- 16/6-1 : Achetez A Saint-Claude : adhésion à la plateforme
- 16/6-2 : Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunalité : demande de la commune de Viry
- 16/6-3 : Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunalité : demande de la commune de Chassal-Molinges
- 16/9-1 : Stade Edouard Guillon : choix de l'assureur pour la dommage ouvrage
- 16/9-2 : Rénovation du bâtiment Carnot : avenant n°1 du lot n°02 « Démolition » - entreprise Serrant TP
- 16/9-3 : Pôles de Services 1, rue du Tomachon : Microdata – bail de location
- 16/9-4 : Pôles de Services 1, rue du Tomachon : Les Arts Plastiques du Haut-Jura – bail de location
- 16/9-5 : ADS : bail de location – local 3, rue Mercière
- 16/10-1 : Office de Tourisme : tarifs visites guidées
- 16/10-2 : Office de Tourisme : ligne des Hironnelles – sollicitation de prestataires
- 16/10-3 ! Comité Départemental du Tourisme : convention Application numérique de parcours ludiques Jur'Aventure
- 16/10-4 : Office de Tourisme : convention de partenariat au collectif Montagnes du jura et aux collectifs-filières Patrimoine et Itinérance
- 16/10-5 : Office de Tourisme : ordre d'insertion CDT dans le magazine #Jura
- 16/10-6 : Office de Tourisme : CDT – convention de partenariat Hiver 2021/2022
- 16/10-7 : Office de Tourisme : ateliers partenaires 2022
- 16/11-1 : Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°1 du lot n°10 « Electricité-Courants faibles » - entreprise Sceb
- 16/11-2 : Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°1 du lot n°04 « Métallerie » - entreprise Ducrot
- 16/11-3 : Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°2 du lot n°06 « Menuiseries/Intérieures » - entreprise Capelli-Berrod
- 16/11-4 : Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°1 du lot n°09 « Plomberie/Sanitaires » - entreprise Picard
- 16/12-1 : Conservatoire : modification de la tarification suite COVID19
- 16/12-2 : Conservatoire : approbation de la convention avec l'IME-SESSAD
- 16/12-3 : Conservatoire : approbation de la convention avec l'APEI de St-Claude
- 16/12-4 : Conservatoire : approbation de la convention avec l'Association AuditionSolidarité.Org
- 16/12-5 : Médiathèque : approbation de la convention avec l'AFPA et LHH
- 16/12-6 : Médiathèque : approbation de la convention avec le CPIE du Ht-Jura – exposition Karst
- 16/12-7 : Médiathèque : Espace des Mondes Polaires – contrat de location exposition

Aucune remarque n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

### 1.3. Délibérations prises par le bureau du 23 mars 2022

- 17/3-1 : FINA : mobilisation des services HJSC
- 17/5-1 : SICTOM : travaux de génie civil – commun de St-Claude
- 17/5-2 : SICTOM : MDSde St-Claude – convention relative à la collecte et au traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères – année 2022
- 17/5-3 : Animations du territoire : demandes de subvention
- 17/6-1 : ZA de Planchamp : acquisition des parcelles communales
- 17/6-2 : ZA de Planchamp : société ANDREY – avenant au compromis
- 17/6-3 : Politique intercommunale d'aide à l'immobilier d'entreprise : modification du règlement d'intervention
- 17/7-1 : PNR du Ht-Jura : approbation de la convention relative au diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique
- 17/8-1 : SPANC : EURL PB Assainissement – approbation du contrat
- 17/10-1 : Jurassic Vélo Tours : modification du plan de financement
- 17/10-2 : Aménagement des Gorges de l'Abîme : subvention FNADT Massif

- 17/10-3 : Site de la Borne au Lion et du sentier de la Borne au Lion au Crêt de Chalam : approbation de la convention de gestion
- 17/10-4 : Office de Tourisme : ligne des Hirondelles – répartition de la refacturation des impressions des flyers 2022
- 17/10-5 : Office de Tourisme : ligne des Hirondelles – approbation de la convention SNCF
- 17/10-6 : Office de Tourisme : ligne des Hirondelles – approbation de la convention SPL Hello Dole
- 17/10-7 : Office de Tourisme : ligne des Hirondelles – sollicitation de prestataires
- 17/11-1 : Gymnase Val de Bienne : approbation de la convention tripartite d'utilisation des installations sportives avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- 11-2 Piscine du Martinet : planning études et travaux
- 17/12-1 : Saute Frontière : convention d'aide à la maison de la poésie
- 17/12-2 : Musée de l'Abbaye : charte résidence art contemporain
- 17/12-3 : Musée de l'Abbaye : approbation de la convention de soutien à l'acquisition d'une œuvre de Lilian Bourgeat
- 17/12-4 : Musée de l'Abbaye : approbation de la convention avec la Ville d'Oyonnax – prêt des œuvres Paul Collomb
- 17/12-5 : Médiathèque : approbation de la convention « Jardins partagés »
- 17/12-6 : Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle : approbation du contrat avec la DRAC de BFC

Lilian Cottet-Emard précise qu'il manque la délibération prise concernant le planning des études et travaux de la piscine. Le Président informe du contenu de cette dernière qui fait état du planning d'opération présenté par la Semcoda et précise qu'il est nécessaire d'enclencher les études de sols, les tests amiantes du bâtiment existant et de débiter une partie de la démolition de celui-ci et que de ce fait le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 2 contre, 2 abstentions) a validé le planning de la Semcoda, et a acté la fermeture du site jusqu'à la fin des travaux.

## **2. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 02 mars 2022**

Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation des conseillers. Aucune remarque n'étant formulée il est adopté à l'unanimité

## **3. Administration générale**

M. Daniel Monneret ayant démissionné de son poste de Maire et de conseiller communautaire, M. Claude Pimpie a été élu maire de la commune de Villard-Saint-Sauveur en date du 8 avril 2022. De ce fait, le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la nouvelle liste des conseillers communautaires ci-dessous

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	MOULEYRE Jean-Louis
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
COTEAUX DU LIZON	FREZIER Roland	
	DAVID Jean-Louis	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	FAURE Guy	
COYRIERE	GRECARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRECARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	KERNOU Mourad
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	CHIQUET Cécile	

	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
SAINT-CLAUDE	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	DUCHENE Gérard	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	HATMANICHANH Toukkham	
	HERZOG Frédéric	
	DE ROECK Laetitia	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	COTTET-EMARD Lilian	
	GRANDCLEMENT Annick	
	LUTIC Philippe	
	DESBARRES Céline	
	GELPER Loïc	
	PONCET Frédéric	
	VAUFREY Nelly	
	BROCARD Olivier	
	LAHAUT Francis	
	PERRIN Raphaël	
VILLARD SAINT-SAUVEUR	PIMPIE Claude	GRENARD Eliane
VIRY	MAIRE Jean-Daniel	MEYNIER Michel
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	BLONDET Alain
		COLIN Yves

Le Président remercie le travail de Daniel Monneret durant toutes ces années et rappelle qu'il a été vice-président sous la mandature précédente et lui souhaite de profiter de sa retraite.

Jean-Louis Millet informe l'assemblée du décès de M. Christian Bryon qui a fait un leg important, environ 30 tableaux au musée de l'Abbaye pour compléter la collection du musée. La collectivité présente ses condoléances à la famille.

#### 4. Personnel

##### 4.1. Conservatoire : recrutement de vacataires jury de concours

Après deux années de crise sanitaire, les jurys d'examen du conservatoire vont de nouveau pouvoir se dérouler. Afin de permettre l'indemnisation des personnels qui seront recrutés dans le cadre de ces jurys, il est proposé les vacations suivantes :

Type de vacation	Service	Rémunération
Professeurs extérieurs à la Communauté de communes Ht-Jura St-Claude appelés à intervenir dans le cadre des jurys de concours et examens	Conservatoire	Taux de la vacation : 62.00 € brut

Il est rappelé que les frais de déplacement seront indemnisés en sus. Par conséquent, les services veilleront à une mobilisation raisonnée des jurys.

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la création des vacations énumérées ci-dessus et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 4.2. Tableau des emplois : création et suppression d'emplois permanents

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant, pour le recrutement d'un professeur de saxophone au **1<sup>er</sup> septembre 2022**, la nécessité de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (20 heures/20 heures),

Considérant, pour le recrutement d'un professeur de basson au **1<sup>er</sup> septembre 2022**, la nécessité de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (3 heures/20 heures),

Considérant, afin d'effectuer les opérations de recrutement des postes d'enseignants au conservatoire à pourvoir au **1<sup>er</sup> septembre 2022** dont les taux horaires seront modifiés et actuellement pourvus par des contractuels, la nécessité de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (7.5 heures/20 heures), instrument cor
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8 heures/20 heures), formation musicale
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11.5 heures/20 heures), chant musiques actuelles
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6.75 heures/20 heures), MAO-ensemble musiques actuelles
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (13.75 heures/20 heures), instrument violon
- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (5.5 heures/20 heures), instrument cor
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5 heures/20 heures), formation musicale
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10.5 heures/20 heures), chant musiques actuelles
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5.5 heures/20 heures), MAO-ensemble musiques actuelles
  - Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (11 heures/20 heures), instrument violon

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte les modifications proposées et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 5. Finances

### 5.1. Taxes locales : adoption des taux

Conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé, pour 2022 de modifier les taux de fiscalité ménage comme suit à :

- Taux de fiscalité ménage :
  - Taxe foncière bâti : 4,58 %
  - Taxe foncière non bâti : 6,77 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 22,02 %

Pour rappel

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
taxe d'habitation	12,17	12,17%	12,17%	12,17%	12,17%	12,17%	12,17%	12,17%
taxe foncière bâtie	3,38	3,38%	3,38%	3,38%	4,38%	4,38%	4,38%	4,38%
taxe foncière non bâtie	6,77	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%	6,77%
CFE	22,02	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%	22,02%
délibération	27/04/2011	08/04/2015	30/03/2016	05/04/2017	04/04/2018	03/04/2019	11/03/2020	31/03/2021

Concernant ces taxes, les bases fiscales n'étant pas encore connues, les produits inscrits au budget 2022 sont prévisionnelles, sans certitude.

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### 5.2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux 2022

Lors de sa séance du 30 novembre 2021 le comité syndical du SICTOM a fixé le tarif par habitant pour l'exercice 2022 à 78.00 € équivalent à celui de 2021.

Par ailleurs, en matière d'investissement le budget comporte une inscription à hauteur de 141 892 € dont un report de 22 600 € permettant de prendre en compte les demandes des communes : Coteaux du Lizon, Lavans, Viry, Choux, Vulvoz, Larrivoire, Saint-Claude, Avignon, Pratz.

Pour rappel :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TEOM	11,09%	11,09%	11,04%	9,90%	9,60%	9,60%	9,70%
délibération	08/04/2015	30/03/2016	05/04/2017	04/04/2018	03/04/2019	11/03/2020	31/03/2021

A ce jour les bases prévisionnelles ne nous étant pas communiquées par les services fiscaux, le budget étant bâti par reconduction des bases 2021. Suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de diminuer le taux de 0.20 points pour 2022 afin de participer à l'effort fiscal.

Le taux retenu pour 2022 serait 9.50%

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette proposition de taux à 9.50% et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### 5.3. GEMAPI : vote de la taxe 2022

Par une délibération du 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé le recours à la taxe GEMAPI dès 2018 pour financer les actions relevant de la stricte compétence GEMAPI.

Pour 2018, le montant à appeler a été fixé par délibération du 4 avril 2018 à 50 000 €.

Pour 2019, le montant à appeler a été fixé par délibération du 26 septembre 2018 à 79 536 €.

En 2020, le parc a appelé la somme de 432 256 € de régularisation taxe GEMAPI 2018/2019/2020, une convention a été signée.

Il avait également été rappelé que le produit de la taxe prévue est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente. Les taux sont fixés par le service des impôts au regard de la somme votée.

Pour rappel

	HAUTE VALLEE AIN					VALSERINE					GLOBAL				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
POPULATION	23 148	23 148	22 291	21 885	22 231			712	719	714	23 148	23 148	23 003	22 604	22 945
COTISATION GEMAPI	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40			6,40	6,40	6,40					
TOTAL COTISATION GEMAPI	124 999	124 999	120 371	118 179	120 047	4 537	4 537	4 557	4 602	4 570	129 536	129 536	124 928	122 781	124 617
COTISATION HORS GEMAPI		1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00					
TOTAL HORS GEMAPI	0	23 148	22 291	21 885	22 231	0	1 393	1 424	1 438	1 428	0	24 541	23 715	23 323	23 659
COTISATION GLOBALE	5,40	6,40	6,40	6,40	6,40			8,40	8,40	8,40					
MONTANT PREVISIONNEL	124 999	148 147	142 662	140 064	142 278	4 537	5 930	5 981	6 040	5 998	129 536	154 077	148 643	146 104	148 278
RECETTES AC											24 541	24 541	24 541	24 541	24 541
RECETTES TAXE GEMAPI											50 000	79 536	124 298	123 000	125 000

Compte tenu de la taxe qui sera appelée par le Parc Naturel au titre de la GEMAPI pour l'exercice 2022 d'un montant de 124 617 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de fixer la taxe GEMAPI 2022 à 125 000 €.

#### 5.4. Budgets primitifs 2022 : présentation et adoption du budget principal et des budgets annexes

Le budget est l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, par lequel l'organe exécutif de la collectivité est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil communautaire.

Le budget doit être sincère et équilibré.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. En recettes de fonctionnement sont recensées les dotations de l'Etat, les impôts et taxes et le produit des quatre grands impôts (taxe d'habitation remplacée par la fraction de tva, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, cotisation foncière des entreprises). L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, des subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2022, l'élaboration du budget principal respecte les objectifs du débat d'orientation budgétaire et ce dans la continuité des orientations posées à savoir :

- Le pilotage des finances locales par la contrainte budgétaire : chaque demande de crédits est examinée sur son montant et sa pertinence.
- La poursuite du travail engagé dans le cadre de l'optimisation des recettes
- La réduction de 0.2 % le taux de TEOM et l'augmentation de 0.2 % du foncier bâti

Et ce dans le but d'améliorer les ratios de la Communauté de communes, avec l'aide de tous et dans l'intérêt de toutes les communes.

Les efforts produits antérieurement ont porté leurs fruits puisque, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la Capacité d'Autofinancement, positive en 2017 s'est encore améliorée en 2018 et 2019. La crise sanitaire de 2020 - 2021 a altéré cette progression, mais les effets de la crise ont été contenus par une gestion astreignante. La pression fiscale tend à limiter l'accroissement de la CAF. Mais un effort sera consenti en fonctionnement pour une augmentation des ventes de marchandises, de prestation de services et de recherches de gain sur les postes de la téléphonie et des intérêts d'emprunt avec l'engagement d'une restructuration ou renégociation de la dette.

Capacité d'autofinancement :

	CAF Brute	Remboursement du capital	CAF Nette
2011	581 550,00	491 523,00	90 027,00
2012	486 976,00	928 071,00	-441 095,00

2013	506 945,00	834 365,00	-327 420,00
2014	395 753,00	836 418,00	-440 665,00
2015	464 055,00	899 241,00	-435 185,00
2016	562 351,00	937 750,00	-375 399,00
2017	987 471,00	919 697,00	67 774,00
2018	1 336 297,00	893 813,00	442 484,00
2019	1 861 382,00	904 797,00	956 585,00
2020	1 202 731,47	754 425,28	448 306,19
2021	1 300 077,49	735 332,62	564 744,87

## BUDGET GENERAL

2000 000,00 €

1500 000,00 €

1000 000,00 €

500 000,00 €

0,00 €

-500 000,00 €

-1000 000,00 €

■ CAF Brute ■ Remboursement du capital ■ CAF Nette

Le budget primitif reste un budget prévisionnel dont toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées et nous nous attacherons à ne faire que le strict nécessaire. Malgré l'amélioration de nos finances, nous avons fait le choix de garder des marges de manœuvre étroites en fonctionnement pour privilégier la réalisation des projets d'investissement.

A l'heure de la confection du budget primitif 2022, les dotations de l'Etat et les bases fiscales ne sont pas connues et ont donc été estimées dans le budget qui vous est présenté.

Le budget est élaboré avec un changement du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a baissé de 0.20 points et un changement du taux de la taxe foncière bâti qui a augmenté de 0.20 points.

TAUX	2022
CFE	<b>22,02 %</b>
Taxe foncière bâti (TFB)	<b>4,58 %</b>
Taxe foncière non bâti (TFNB)	<b>6,77 %</b>
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	<b>9,50 %</b>

Le produit attendu pour la GEMAPI est de 124 617 €

La Communauté de communes dispose de 13 budgets : le budget Général, le budget Zone Activités Economiques, le budget Zone de Chambouille, le budget Maisons de Santé, le budget SPANC, le budget ADS,



le budget Office de Tourisme, le budget Mobilités, le budget lotissement Les Orchidées, le budget lotissement Fontaine Benoît, le budget lotissement Le Monceau, le budget lotissement En Poset, et le budget spécial à régie et à autonomie financière de l'Atelier des Savoir-Faire.

Le volume total des 13 budgets de la Communauté de communes (fonctionnement + investissement) est de : 32 095 040.57 € en dépenses et 32 651 309.68 € en recettes et se décompose comme suit :

BUDGET	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Général	15 032 000,00	15 032 000,00	6 435 900,00	6 435 900,00
BA Activité Economique	600 993,46	600 993,46	4 051 418,78	4 051 418,78
BA Zone Chambouille	151 382,23	269 184,56	242 104,52	242 104,52
BA Maisons de Santé	458 625,28	458 625,28	1 649 619,26	1 649 619,26
BA SPANC	108 587,29	108 587,29	13 281,87	13 281,87
BA ADS	151 411,72	151 411,72	49 305,31	49 305,31
BA Office de Tourisme	597 047,50	597 047,50	0	0
BA Mobilités	711 210,00	784 549,29	0	0
BA Lotissement les Orchidées	33 614,00	166 632,99	461 273,98	461 273,98
BA Lotissement Fontaine Benoît	7 754,18	7 838,00	0,00	0,00
BA Lotissement le Monceau	68 176,00	86 200,96	135 342,00	135 342,00
BA Lotissement en Poset	92 096,10	306 095,82	179 806,87	179 806,87
BA ASF	549 340,65	549 340,65	314 749,57	314 749,57
TOTAL	<b>18 562 238,41</b>	<b>19 118 507,52</b>	<b>13 532 802,16</b>	<b>13 532 802,16</b>
	Dépenses	<b>32 095 040,57</b>		
	Recettes	<b>32 651 309,68</b>		

#### 5.4.1. Budget principal

Le résultat de fonctionnement 2021 est de 1 725 104.46 €. L'affectation de résultat permet de couvrir en totalité le déficit d'investissement à hauteur de 679 560.15 € et le report en fonctionnement est de 1 045 544.31 €.

#### Fonctionnement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	1 354 000,00	1 072 633,11	1 369 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 720 000,00	2 592 190,19	2 857 460,00
014 - Atténuations de produits	4 180 447,63	4 179 600,81	4 010 950,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	808 414,83	0,00	891 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	709 145,53	709 145,53	814 595,55
65 - Autres charges de gestion courante	4 306 780,00	4 236 248,23	4 471 650,00
66 - Charges financières	153 789,20	150 379,04	143 510,00
67 - Charges exceptionnelles	443 510,00	146 102,19	441 100,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	27 100,00	26 702,12	31 234,45
<b>TOTAL</b>	<b>14 703 187,19</b>	<b>13 113 001,22</b>	<b>15 032 000,00</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat d'exploitation reporté	805 793,73	805 793,73	1 045 544,31
013 - Atténuations de charges	130 000,00	146 895,28	205 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	429 786,09	429 786,09	440 407,47
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	357 200,00	403 844,16	416 070,00
73 - Impôts et taxes	10 022 131,37	9 478 846,98	9 428 662,80
74 - Dotations, subventions et participations	2 748 876,00	3 422 976,43	3 381 705,09
75 - Autres produits de gestion courante	65 010,00	78 566,02	70 705,00
77 - Produits exceptionnels	144 390,00	71 396,99	17 203,21
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	26 702,12
<b>TOTAL</b>	<b>14 703 187,19</b>	<b>14 838 105,68</b>	<b>15 032 000,00</b>

Les dépenses de fonctionnement

	<b>BP 2022</b>	<b>% du total</b>
<b>011</b> - Charges à caractère général	1 369 700,00	9,11
<b>012</b> - Charges de personnel et frais assimilés	2 857 460,00	19,01
<b>014</b> - Atténuations de produits	4 010 950,00	26,68
<b>023</b> - Virement à la section d'investissement	891 800,00	5,93
<b>042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	814 595,55	5,42
<b>65</b> - Autres charges de gestion courante	4 471 650,00	29,75
<b>66</b> - Charges financières	143 510,00	0,95
<b>67</b> - Charges exceptionnelles	441 100,00	2,93
<b>68</b> - Dotations aux amortissements et aux provisions	31 234,45	0,21
<b>TOTAL</b>	<b>15 032 000,00</b>	<b>100,00</b>

- **Chapitre 011** - Charges à caractère général :  
Les charges diverses de ce chapitre se maintiennent grâce à un équilibre des dépenses selon les besoins et les nouvelles dépenses à couvrir.
- **Chapitre 012** - Charges de personnel et frais assimilés :  
Ce poste supporte une augmentation des dépenses s'expliquant par la création d'un poste de plan local urbanisme intercommunal, d'un poste en partie subventionné pour le projet « petite ville de demain » et le poste des assemblées, et d'un prévisionnel d'un retour du plein emploi sur les postes impactés par la crise sanitaire.
- **Chapitre 014** - Atténuations de produits : ce chapitre comporte essentiellement les attributions de compensations réservées aux communes, à savoir :

Communes	AC 2022 sommes versées	AC 2022 sommes appelées
AVIGNON LES ST CLAUDE	205,71	
BELLECOMBE	1 809,67	
CHASSAL-MOLINGES	248 426,64	
COISERETTE	3 037,39	
COYRIERE	2 006,11	
LA PESSE	50 813,24	
LAJOUX	1 554,43	
LAVANS LES ST CLAUDE	429 213,64	
LES COTEAUX DU LIZON	199 452,96	
LES MOUSSIÈRES	1 053,15	
LESCHERES	2 852,68	
RAVILLOLES	5 921,06	
SAINT CLAUDE	2 721 539,63	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	46 337,51	
VILLARD ST SAUVEUR	47 095,32	
VIRY	62 208,93	
CHOUX		2 918,32
LA RIXOUSE		819,77
LARRIVOIRE		2 885,48
LES BOUCHOUX		10 871,64
ROGNA		4 549,31
VULVOZ		716,28
	<b>3 823 528,06</b>	<b>22 760,80</b>
	<b>3 800 767,26</b>	

Cette répartition intègre les CLECT à venir relatives à la phase 2 de l'étude Eau et Assainissement et à la prise de compétence de la Mobilité. Une fois les CLECT intervenues, il nous appartiendra de valider les attributions de compensations.

- **Chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Dotations aux amortissements
- **Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante
  - Participation au SDIS : 890 203 € (895 800 € en 2021)
  - Participation au SICTOM : 1 751 724 € (1 732 650 € en 2021)
  - Participation au SMAAJH : estimation 133 000 € (140 000 € en 2021)
  - Participation PNR : intégration de la participation GEMAPI et hors GEMAPI pour 148 276€, et cotisation SCOT pour 40 345 €
  - Participation au budget annexe Activités Economiques : 236 000 € (236 000 € en 2021)
  - Participation au budget annexe Maisons de Santé : 50 000€
  - Participation au budget annexe Atelier des Savoir-Faire : 210 000 € (225 000 € en 2021)
  - Participation au budget annexe Office de Tourisme : 290 000 € (305 000 € en 2021)
  - Participation au budget annexe Mobilités : 421 589 €
  - Participation au budget annexe Spanc : 25 000 €
  - Subvention animation du territoire : 50 000€ (50 000 € en 2021)
- **Chapitre 66** - Charges financières : intérêts d'emprunts
- **Chapitre 67** - Charges exceptionnelles :
  - Provision pour le versement de nos engagements au titre de l'Appui à l'Immobilier d'Entreprise
  - Participation : 280 000 €

- Provision pour le versement de nos engagements au titre de l'AIE à reverser aux budgets ZAE : 63 100 €
- Provision pour le versement des différentes aides COVID conventionnées : 30 000 €

#### Les recettes de fonctionnement

	BP 2022	% du total
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 045 544,31	6,96
013 - Atténuations de charges	205 000,00	1,36
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 407,47	2,93
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	416 070,00	2,77
73 - Impôts et taxes	9 428 662,80	62,72
74 - Dotations, subventions et participations	3 381 705,09	22,50
75 - Autres produits de gestion courante	70 705,00	0,47
77 - Produits exceptionnels	17 203,21	0,11
78 - Reprises sur amortissements et provisions	26 702,12	0,18
<b>TOTAL</b>	<b>15 032 000,00</b>	<b>100,00</b>

- **Chapitre 013** - Atténuations de charges : Remboursement des frais de personnel en cas d'arrêt maladie ainsi que les aides à l'embauche.
- **Chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : l'amortissement des subventions d'investissements
- **Chapitre 70** - Produits des services, des domaines et ventes diverses : on trouve notamment : les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, le remboursement des charges locatives.
- **Chapitre 75** - Autres produits de gestion courante : Loyers

#### Investissement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 158 961,70	1 158 961,70	679 560,15
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	429 786,09	429 786,09	440 407,47
041 - Opérations patrimoniales	1 160,00	1 160,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00	735 332,62	699 925,41
20 - Immobilisations incorporelles	454 318,00	63 140,69	1 095 173,50
204 - Subvention d'équipement versées	817 817,00	441 913,83	482 500,00
21 - Immobilisations corporelles	1 137 975,89	594 830,21	1 129 189,51
23 - Immobilisations en cours	3 006 078,40	448 103,17	1 805 143,96
26 - Participations et créances rattachées à des participations	12 200,00	6 000,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
458103 - Mobilités abris vélo et arceaux vélo	104 000,00	0,00	104 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 862 297,08</b>	<b>3 879 228,31</b>	<b>6 435 900,00</b>
<b>Recettes</b>			
021 - Virement de la section de fonctionnement	808 414,83	0,00	891 800,00
024 - Produits de cessions	149 300,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	709 145,53	709 145,53	814 595,55
041 - Opérations patrimoniales	0	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 632 161,70	1 321 089,49	1 137 553,51
13 - Subventions d'investissement	2 774 403,50	265 117,20	2 282 435,59
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 646 161,52	900 000,00	1 205 515,35
23 - Immobilisations en cours	0,00	2 344,88	0,00
458202 - étude de fusion	38 710,00	1 971,06	0,00
458203 - Mobilités abris vélo et arceaux vélo	104 000,00	0,00	104 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 862 297,08</b>	<b>3 199 668,16</b>	<b>6 435 900,00</b>

Les dépenses d'investissement

	<b>BP 2022</b>	<b>% du total</b>
<b>001</b> - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	679 560,15	10,56
<b>040</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 407,47	6,84
<b>16</b> - Emprunts et dettes assimilées	699 925,41	10,88
<b>20</b> - Immobilisations incorporelles	1 095 173,50	17,02
<b>204</b> - Subvention d'équipement versées	482 500,00	7,50
<b>21</b> - Immobilisations corporelles	1 129 189,51	17,55
<b>23</b> - Immobilisations en cours	1 805 143,96	28,05
<b>458103</b> - Mobilités abris vélo et arceaux vélo	104 000,00	1,62
<b>TOTAL</b>	<b>6 435 900,00</b>	<b>100,00</b>

Pour mémoire les reports en dépenses d'investissements sont les suivants :

<b>Service</b>	<b>Libellé / Investissement</b>	<b>Report 2021</b>
<b>3 - Administration</b>	ADMINISTRATIF / Développement de l'Extranet	620,00
	COMMUNES / Plan de relance forces vives	180 000,00
	INFORMATIQUE / Matériel	6 400,00
	SICTOM / Installation conteneur	22 600,00
<b>6 - Economie</b>	TIERS LIEU	14 580,00
<b>8 - Environnement</b>	MOBILITE / Marché PNR (vélos, bornes, arceaux)	205 340,00
<b>9 - Bâtiments</b>	ACQUISITION IMMEUBLE GILLOTE PLACE DE L'ABBAYE	240 730,00
	AMENAGEMENT / Blocs autonomes de sortie de secours	1 700,00
<b>10 - Tourisme</b>	BORNE AU LION / Etude voie communale n°7	12 000,00
	NORDIQUE / Achat de casques de protection	1 090,00
	RELAIS DES SKIEURS LA PESSE / Travaux	90 000,00
	OT / Travaux bâtiment	3 340,00
	OT / Billetterie	7 100,00
<b>11 - Sports</b>	PISCINE / Construction	285 000,00
	ATELIERS CARNOT / Réhabilitation	500 000,00
	STADE EDOUARD GUILLON / Construction vestiaires	350 000,00
	GYMNASE DU PLATEAU / Travaux bâtiment	510,00
<b>12 - Culture</b>	MUSEE / Travaux bâtiment	5 480,00
		<b>1 926 490,00</b>

Pour 2022 il vous est proposé d'inscrire les dépenses d'équipement suivantes (sans report 2021) :

Service	Libellé / Investissement	Investissement 2022
3 - Administration	HAUT DEBIT	300 000,00
	TELEPHONIE / Passage au système IP	42 000,00
	COMMUNES / Plan de relance forces vives	2 500,00
	SICTOM / Installation conteneur	119 292,00
	EAU ET ASSAINISSEMENT / Etudes phase 2	30 688,00
	COMMUNICATION / Objectif grand angle	500,00
	INFORMATIQUE / Matériel	17 600,00
6 - Economie	TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES	58 994,50
	SYSTÈME E-BOO / Eclairage et transfert données pour hélico. SAMU	15 000,00
	TIERS LIEU / Travaux	184 000,00
7 - Logement, habitat et aménagement du territoire	CHAPELLE ST ROMAIN / Aménagement	255 883,96
	POLITIQUE SANTE / Aménagement appartement	100 000,00
	RELAIS DE SANTE DES HAUTES COMBES / Travaux bâtiment	22 200,00
	PLUI / Etude	150 000,00
	SENTIER GORGES DE L'ABIMES / Aménagement	34 371,00
9 - Bâtiments	LACUZON ONLINE FORMAPRO / Travaux chaufferie	5 500,00
	LACUZON CROIX ROUGE / Travaux chaufferie	8 000,00
	BUREAU CONTRÔLE ACCESSIBILITE BATIMENTS	1 500,00
	SERVICE TECHNIQUE / Outillage	6 000,00
10 - Tourisme	NORDIQUE / Matériel	28 000,00
	DEVELOPPEMENT NOUVELLE PRATIQUE VTT / Maîtrise d'oeuvre	12 000,00
	PDIPR / Plan triennal aménagement des sentiers	57 167,00
	CANYONS / Sécurisation et mise en valeur	12 000,00
	SITE D'ESCALADE DES FALAISES DE PONTHOUX / Aménagement	12 000,00
	JURASSIC VELO TOURS / Aménagement et mobilier	107 400,00
	JUR'AVENTURE / Application parcours ludiques	2 500,00
	AVENTURE JEUX SAINT-CLAUDE / Création jeux	71 400,00
	OT COMMUNICATION / Refonte du site internet	32 000,00
11 - Sports	PISCINE / Construction	675 460,00
	STADE EDOUARD GUILLON / Construction vestiaires	100 960,51
	GYMNASE DU PLATEAU / Travaux bâtiment	14 100,00
12 - Culture	GYMNASE VAL DE BIENNE / Travaux bâtiment	90 000,00
	MEDIATHEQUE VIRY / Travaux chaufferie	7 000,00
	MEDIATHEQUE LE DOME / Travaux bâtiment	16 300,00
	MEDIATHEQUE LE DOME / Mobilier	3 000,00
	CONSERVATOIRE / Travaux bâtiment	34 000,00
	CONSERVATOIRE / Instruments	7 000,00
	MUSEE / Travaux bâtiment	20 200,00
MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT / Etudes	33 000,00	
		<b>2 689 516,97</b>

#### Les recettes d'investissement

	BP 2022	% du total
021 - Virement de la section de fonctionnement	891 800,00	13,86
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	814 595,55	12,66
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 137 553,51	17,68
13 - Subventions d'investissement	2 282 435,59	35,46
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 205 515,35	18,73
458203 - Mobilités abris vélo et arceaux vélo	104 000,00	1,62
<b>TOTAL</b>	<b>6 435 900,00</b>	<b>100,00</b>

- **Chapitre 040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Amortissements
- **Chapitre 10** - Dotations, fonds divers et réserves :
  - FCTVA : 457 993.36 €

- Affectation du résultat 679 569.15 €
- **Chapitre 16** - Emprunts et dettes assimilées : nouvel emprunt

Pour mémoire les reports sont les suivants :

Service	Libellé / Investissement	Report 2021
3 - Administration	FCTVA	310 000,00
	EAU ET ASSAINISSEMENT / Etudes phase 1	17 740,00
	HAUT DEBIT	271 900,00
5 - Finances	TAXE DE SEJOUR / Billetterie	3 480,00
6 - Economie	TIERS LIEU	9 400,00
8 - Environnement	MOBILITE / Marché PNR (vélos, bornes, arceaux)	214 780,00
11 - Sports	PISCINE / Construction	50 000,00
	ATELIERS CARNOT / Réhabilitation	291 907,50
	STADE EDOUARD GUILLON / Construction vestiaires	322 788,50
12 - Culture	MUSEE / Œuvres d'art	13 000,00
	MUSEE / Aménagement numérique	89 950,00
	MUSEE / Billetterie	5 770,00
		<b>1 600 716,00</b>

Pour 2022 il vous est proposé d'inscrire les recettes suivantes (sans report 2021) :

Service	Libellé / Investissement	Investissement 2022
3 - Administration	FCTVA	147 993,36
	TELEPHONIE / Passage au système IP	41 000,00
	EAU ET ASSAINISSEMENT / Etudes phase 2	12 275,00
	INFORMATIQUE / Matériel	5 335,64
6 - Economie	TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES	36 576,89
7 - Logement, habitat et aménagement du territoire	CHAPELLE ST ROMAIN / Aménagement	199 251,00
	AIR GENS DU VOYAGE / Travaux bâtiment	3 296,24
	PLUI / Etude	60 000,00
8 - Environnement / SPANC	SENTIER GORGES DE L'ABIMES / Aménagement	24 059,70
	TEPOS / Etude hydrogene	12 180,00
10 - Tourisme	DEVELOPPEMENT NOUVELLE PRATIQUE VTT / Maîtrise d'oeuvre	4 800,00
	PDIPR / Plan triennal aménagement des sentiers	16 083,00
	CANYONS / Sécurisation et mise en valeur	4 800,00
	SITE D'ESCALADE DES FALAISES DE PONTHOUX / Aménagement	4 800,00
	JURASSIC VELO TOURS / Aménagement et mobilier	59 070,00
	AVENTURE JEUX SAINT-CLAUDE / Création jeux	44 625,00
	OT / Informatique	4 282,83
11 - Sports	OT COMMUNICATION / Refonte du site internet	25 600,00
	PISCINE / Construction	430 230,00
	STADE EDOUARD GUILLON / Construction vestiaires	8 991,25
12 - Culture	GYMNASE VAL DE BIENNE / Travaux bâtiment	63 363,04
	CONSERVATOIRE/ Travaux bâtiment	7 600,00
	MUSEE / Travaux bâtiment	5 500,00
	MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT / Etudes	22 000,00
		<b>1 243 712,95</b>

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 032 000,00	15 032 000,00
Investissement	6 435 900,00	6 435 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 467 900,00</b>	<b>21 467 900,00</b>

Francis Lahaut intervient sur le budget de fonctionnement : il était précisé que lorsque le budget prévisionnel était établi, nous n'avions pas connaissance des dotations de l'Etat ni des bases fiscales. Il se demande s'il y aura une revalorisation car il a entendu dire qu'il pourrait y avoir une revalorisation des bases fiscales assez importante. La prudence a voulu que l'on reproduise presque strictement le produit des taxes et impôts, ce qui peut laisser espérer une modification financière à venir lorsque l'on connaîtra ces bases. Quelles hypothèses sont envisagées ?

Laure Chervet précise qu'il n'y a pas d'incidence mais il y aura une baisse de dotation global de fonctionnement estimée à 22 000 € et on verra en fin d'année s'il y aura une revalorisation ou pas.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget général et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.2. Budget annexe des Activités Economiques

Il concerne les activités économiques hors lotissements.

#### Fonctionnement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 600 993,46 €. La totalité de l'excédent de fonctionnement 2021 d'un montant de 394 959,59 € (269 387,02 € en 2021) a été affectée à l'investissement.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	82 900,00	58 336,67	145 485,22
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	287 739,77	0,00	326 870,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 984,99	312 778,99	48 208,71
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	6,61
66 - Charges financières	72 364,33	54 684,60	70 319,90
67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 600,00	1 595,09	9 603,02
<b>TOTAL</b>	<b>489 099,09</b>	<b>427 395,35</b>	<b>600 993,46</b>
<b>Recettes</b>			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 887,89	72 887,89	81 504,77
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	50 000,00	34 997,39	78 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	266 201,20	328 426,22	299 633,60
75 - Autres produits de gestion courante	100 010,00	117 120,44	132 460,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	2 800,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	268 923,00	5 000,00
78 - Preprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	1 595,09
<b>TOTAL</b>	<b>489 099,09</b>	<b>822 354,94</b>	<b>600 993,46</b>



## Investissement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 460 268,71	1 460 268,71	1 441 611,15
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 887,89	72 887,89	81 504,77
041 - Opérations patrimoniales	1 702,00	1 701,42	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	302 000,00	299 544,19	324 400,00
20 - Immobilisations incorporelles	14 898,00	6 498,00	58 400,00
204 - Subvention d'équipement versées	727 500,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	64 600,00	30 736,34	476 135,86
23 - Immobilisations en cours	411 008,63	273 160,32	941 867,00
27 - Autres immobilisations	0,00	0,00	727 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 054 733,23</b>	<b>2 144 796,87</b>	<b>4 051 418,78</b>
<b>Recettes</b>			
021 - Virement de la section de fonctionnement	287 739,77	0,00	326 870,00
024 - Produits de cessions	1 122 019,12	0,00	1 359 559,82
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 984,99	312 778,99	48 208,71
041 - Opérations patrimoniales	1 702,00	1 701,42	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	269 387,02	269 387,02	394 959,59
13 - Subventions d'investissement	264 050,25	118 718,29	613 420,66
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 065 982,08	600,00	1 297 500,00
27 - Autres immobilisations	0,00	0,00	10 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 054 733,23</b>	<b>703 185,72</b>	<b>4 051 418,78</b>

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	600 993,46	600 993,46
Investissement	4 051 418,78	4 051 418,78
<b>TOTAL</b>	<b>4 652 412,24</b>	<b>4 652 412,24</b>

Ce budget comporte essentiellement des dépenses d'investissement dont les travaux qui se poursuivent sur la zone Champ Frevan permettant l'installation JB Technics, ainsi que les travaux d'extension sur la zone de Planchamp pour un montant de 355 535 €. Des travaux concernant la zone et les cellules du Curtillet sont inscrits à hauteur de 35 280.36 €, concernant le bâtiment ACCEO des Bouchoux pour 7 500 €, concernant la Boulangerie de Septmoncel-Les-Molunes pour 2 255.55 €. La poursuite des études relatives à l'atelier de transformations des Bouchoux ainsi que les travaux sont inscrits à hauteur de 351 500 €. L'achat du bâtiment Cortinovis au Plan d'acier est budgétisé pour 410 000 € ainsi qu'une enveloppe travaux de 200 000 €. La maîtrise d'œuvre pour la création d'une pépinière d'entreprises est provisionnée à hauteur de 50 000 €, un prêt à recours pour accompagner le projet d'hôtel à hauteur de 727 500 €.

Les recettes, sont essentiellement constituées d'un apport du budget général à hauteur de 236 600 €, de loyers pour 132 460 €, des remboursements de frais pour 78 000 €, des ventes de terrains et bâtiments estimées à 1 359 559.82 € et un emprunt de 1 297 000 € couvrant le prêt à recours, l'achat du bâtiment Cortinovis et les travaux de l'atelier des Bouchoux restants à charge.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe des activités économiques et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### 5.4.3. Budget annexe Zone de Chambouille

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	151 382,23	269 184,56
Investissement	242 104,52	242 104,52
<b>TOTAL</b>	<b>393 486,75</b>	<b>511 289,08</b>

Il reste en cours, une parcelle à vendre pour un montant de 136 200 € hors TVA sur marge qui fait l'objet d'une réservation et une subvention DETR de 10 907.36 € à percevoir. Le budget tend à l'équilibre à sa clôture.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe zone de Chambouille et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.4. Budget annexe SPANC

Ce budget devrait dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes, actuellement ce budget est déficitaire. Le budget 2022 est à l'équilibre à la condition de réaliser des ventes de prestations de services à hauteur de 40 290.76 € et la refacturation de prestations de services externalisées à hauteur de 37 800 €. Il est proposé d'abonder une subvention de 25 000 € afin de compenser le déficit cumulé de fonctionnement de 2020 et 2021.

#### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>			
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	12 814,00	12 814,00	28 790,76
011 - Charges à caractère général	51 300,00	34 376,22	34 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	39 700,00	37 680,45	38 450,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 000,00	0,00	3 915,38
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 088,99	1 088,99	1 088,99
65 - Autres charges de gestion courante	407,01	0,00	410,00
67- Charges Exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	196,25	732,16
<b>TOTAL</b>	<b>108 810,00</b>	<b>86 155,91</b>	<b>108 587,29</b>
<b>Recettes</b>			
013 - Atténuations de charges	0,00	128,64	0,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	108 800,00	57 236,51	83 381,04
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	25 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	196,25
<b>TOTAL</b>	<b>108 810,00</b>	<b>57 365,15</b>	<b>108 587,29</b>

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel et dépenses courantes de contrats de prestations de services. Les recettes sont la facturation des services fournis. Il est prévu cette année de poursuivre le partenariat avec un prestataire de service pour la réalisation des diagnostics de bon fonctionnement.

## Investissement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 545,86	2 545,86	1 456,87
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	11 825,00
21 - Immobilisations corporelles	543,13	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 088,99</b>	<b>2 545,86</b>	<b>13 281,87</b>
<b>Recettes</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	2 000,00	0,00	3 915,38
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 088,99	1 088,99	1 088,99
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	8 277,50
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 088,99</b>	<b>1 088,99</b>	<b>13 281,87</b>

La dépense d'investissement consiste à l'acquisition d'un nouveau logiciel métier par un éditeur spécialisé.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	108 587,29	108 587,29
Investissement	13 281,87	13 281,87
<b>TOTAL</b>	<b>121 869,16</b>	<b>121 869,16</b>

Pour mémoire, le déficit reporté est de 28 790.76 € en fonctionnement, une refacturation en 2020 à titre exceptionnelle au budget général pour un montant de 34 280 € a été faite.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe SPANC et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### 5.4.5. Budget annexe Maisons de santé

#### Fonctionnement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 458 625.28 €, en progression de 169 339 €, dû à l'augmentation du coût de l'énergie + 13%, à l'inscription d'une dépense concernant la politique santé pour 50 000€ et à une forte augmentation du chapitre 023 Virement à la section d'investissement de 108 694.60 €. Il est aussi à noter la bascule du relai de santé La Pesse du budget général au budget maisons de santé.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	48 300,00	34 106,74	62 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	194 445,11	0,00	303 139,71
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 668,64	23 668,64	21 175,57
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	50 010,00
66 - Charges financières	22 862,25	22 633,66	22 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>289 286,00</b>	<b>80 409,04</b>	<b>458 625,28</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	182 661,71
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 276,00	96 276,00	21 175,57
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	41 000,00	30 847,40	33 600,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	50 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	152 010,00	135 947,35	171 188,00
<b>TOTAL</b>	<b>289 286,00</b>	<b>263 070,75</b>	<b>458 625,28</b>

## Investissement

Ce budget comporte la fin des travaux relatifs à la maison de santé de St-Claude pour 31 042 € et la mise en place de l'automatisation de la porte à la maison de santé du Lizon pour 3 000 €, et prévoit également le remboursement de l'emprunt relai en contre partie des subventions perçues pour la maison de santé de Saint-Claude.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	579 104,08	579 104,08	
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	4 401,69
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 276,00	96 276,00	21 175,57
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	90 000,00	88 945,46	1 590 000,00
21 - Immobilisations corporelles	5 800,00	1 534,67	3 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 143 877,61	831 533,47	31 042,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 915 057,69</b>	<b>1 597 393,68</b>	<b>1 649 619,26</b>
<b>Recettes</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	152 428,59
021 - Virement de la section de fonctionnement	194 445,11	0,00	303 139,71
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 668,64	23 668,64	21 175,57
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	166 546,04	166 546,04	0,00
13 - Subventions d'investissement	1 501 015,30	50 522,93	1 172 875,39
16 - Emprunts et dettes assimilées	29 382,60	1 500 000,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	9 084,66	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 915 057,69</b>	<b>1 749 822,27</b>	<b>1 649 619,26</b>

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	458 625,28	458 625,28
Investissement	1 649 619,26	1 649 619,26
<b>TOTAL</b>	<b>2 108 244,54</b>	<b>2 108 244,54</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe maisons de santé et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### 5.4.6. Budget annexe ADS

Comme le budget annexe SPANC, il doit dégager son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes.

La somme qui sera appelée aux communes pour cette année 2022 est de 149 650 €, le montant individuel de chaque commune sera calculé en fonction de la population, des bases fiscales et du nombre d'actes (moyenne sur 3 ans).

### Fonctionnement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	5 080,00	4 886,84	18 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	115 560,00	99 154,35	120 170,00
023 - Virement à la section d'investissement	7 500,00	0,00	5 231,13
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 855,60	1 855,60	3 938,40
65 - Autres charges de gestion courante	3 287,55	3 270,28	3 372,19
<b>TOTAL</b>	<b>133 283,15</b>	<b>109 167,07</b>	<b>151 411,72</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 873,15	3 873,15	751,72
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	129 400,00	114 400,00	150 650,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	0,95	10,00
<b>TOTAL</b>	<b>133 283,15</b>	<b>118 274,10</b>	<b>151 411,72</b>

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel, il est affecté à ce budget 2.5 équivalents temps plein. Le chapitre 011 augmente en fonction des nouveaux coûts dû au déménagement du service ADS dans un local en location.

### Investissement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 912,20	3 912,20	8 355,31
020 - Dépenses imprévues	55,60	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	16 700,00	9 176,00	14 100,00
21 - Immobilisations corporelles	2 700,00	1 237,99	26 850,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 367,80</b>	<b>14 326,19</b>	<b>49 305,31</b>
<b>Recettes</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 500,00	0,00	5 231,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 855,60	1 855,60	3 938,40
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 912,00	4 115,28	8 658,78
13 - Subventions d'investissement	10 100,00	0,00	18 333,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	13 144,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 367,60</b>	<b>5 970,88</b>	<b>49 305,31</b>

Les dépenses d'investissement correspondent à la phase 2 de la mise en place de la dématérialisation des actes, et au solde du coût du logiciel métier ADS réparti sur 3 ans, d'un ordinateur et d'un écran. Une somme de 25 000 € a été budgétisée pour l'aménagement du nouveau local.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	151 411,72	151 411,72
Investissement	49 305,31	49 305,31
<b>TOTAL</b>	<b>200 717,03</b>	<b>200 717,03</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe ADS et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.7. Budget annexe Office de Tourisme

Les dépenses et recettes se montent à 597 047,50 €. S'agissant d'un budget dont la principale activité relève de prestations non commerciales, il doit son équilibre d'une part à la subvention versée par le budget général pour 290 000 € et d'autre part le reversement de la taxe de séjour à hauteur de 78 000 €.

#### **Fonctionnement**

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	181 000,00	118 386,22	219 450,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	387 000,00	354 695,18	365 800,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	5 597,50
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 052,48	5 200,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00	1 054,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>569 500,00</b>	<b>475 187,88</b>	<b>597 047,50</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat d'exploitation-reporté	-0,00	0,00	37 745,50
013 - Atténuations de charges	82 000,00	66 687,45	62 000,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	74 500,00	62 869,20	129 302,00
74 - Dotations, subventions et participations	343 000,00	305 000,00	290 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	70 000,00	78 376,73	78 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>569 500,00</b>	<b>512 933,38</b>	<b>597 047,50</b>

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	597 047,50	597 047,50
Investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>597 047,50</b>	<b>597 047,50</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe Office de Tourisme et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.8. Budget annexe Mobilités

Les dépenses de fonctionnement des chapitres 011 et 012 sont dédiées uniquement aux transports urbains et scolaires. Les recettes se composent des cotisations Urssaf « versement transport » pour 261 460 € et d'un abondement du budget général de 421 589 €. Le budget est excédentaire en raison d'un besoin de trésorerie en fin d'année dû au décalage des versements Urssaf et le remboursement de TVA au trimestre.

### Fonctionnement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	434 000,00	251 414,76	681 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	30 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00
<b>TOTAL</b>	<b>434 010,00</b>	<b>251 414,76</b>	<b>711 210,00</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	83 339,29
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	0,00	0,00	7 500,00
73 - Impôts et taxes	171 000,00	71 754,05	261 460,00
74 - Dotations, subventions et participations	263 000,00	263 000,00	432 240,00
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
<b>TOTAL</b>	<b>434 010,00</b>	<b>334 754,05</b>	<b>784 549,29</b>

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	711 210,00	784 549,29
Investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>711 210,00</b>	<b>784 549,29</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe mobilités et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.9. Budget annexe lotissement Les Orchidées

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 614,00	166 632,99
Investissement	461 273,98	461 273,98
<b>TOTAL</b>	<b>494 887,98</b>	<b>627 906,97</b>

Il reste un lot à vendre pour 34 302.60 € TTC, pour lequel un compromis de vente est signé. Une perte est estimée à 267 000 € à la clôture du budget.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement Les Orchidées et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.10. Budget annexe lotissement Fontaine Benoît

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 754,18	7 838,00
Investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 754,18</b>	<b>7 838,00</b>

Toutes les parcelles ont été vendues, il reste à percevoir une subvention DETR de 7 838 €. Le budget sera à l'équilibre lors de sa clôture.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement Fontaine Benoît et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.11. Budget annexe lotissement Le Monceau

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	68 176,00	86 200,96
Investissement	135 342,00	135 342,00
<b>TOTAL</b>	<b>203 518,00</b>	<b>221 542,96</b>

Il reste en cours deux parcelles à vendre pour un montant estimé de 67 166 € hors TVA sur marge qui font l'objet de deux compromis de vente. Un excédent est estimé à 18 000 € à la clôture du budget.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement Le Monceau et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.4.12. Budget annexe lotissement En Poset

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	92 096,10	306 095,82
Investissement	179 806,87	179 806,87
<b>TOTAL</b>	<b>271 902,97</b>	<b>485 902,69</b>

Il reste deux ventes en cours et deux parcelles côté rivière à vendre pour un montant estimé de 76 000 € hors TVA sur marge, qui font l'objet de deux compromis de vente. Un excédent est estimé à 202 000 € à la clôture du budget.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe lotissement En Poset et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

#### 5.5. Budget primitif 2022 de l'ASF : présentation et adoption

L'Atelier des Savoir-Faire a la forme juridique d'une régie à autonomie financière mais il ne dispose pas de la personnalité morale. Le conseil communautaire doit donc approuver son budget.

Le conseil d'exploitation de l'ASF a examiné la proposition du budget primitif 2022 le 28 mars dernier.

Le résultat de fonctionnement reporté est de 44 879.33 € en excédent et le solde d'exécution de la section de l'investissement est excédentaire à hauteur de 34 66.58 €.

Le budget prévoit l'ouverture d'une boutique au centre-ville de Saint-Claude et le recrutement de deux équivalents temps plein.



### Fonctionnement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	187 710,00	114 290,14	200 150,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	227 580,00	168 869,77	303 180,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	914,45
023 - Virement à la section d'investissement	25 483,27	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 520,23	23 520,23	40 105,96
65 - Autres charges de gestion courante	760,00	744,52	810,00
66 - Charges financières	1 328,09	1 203,91	2 467,77
67 - Charges exceptionnelles	1 400,00	1 075,00	1 400,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	112,36	112,36	312,47
<b>TOTAL</b>	<b>467 893,95</b>	<b>309 815,93</b>	<b>549 340,65</b>
<b>Recettes</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	17 637,89	17 637,89	44 879,33
013 - Atténuations de charges	16 200,00	4 664,48	48 110,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 096,06	21 096,06	24 268,96
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	180 000,00	126 506,38	200 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	228 720,00	180 286,77	227 850,00
75 - Autres produits de gestion courante	4 240,00	4 287,53	4 120,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	216,15	112,36
<b>TOTAL</b>	<b>467 893,95</b>	<b>354 695,26</b>	<b>549 340,65</b>

### Investissement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 030,02	3 030,02	0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	468,85	0,00	4 240,61
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 096,06	21 096,06	24 268,96
16 - Emprunt et dettes assimilées	14 000,00	10 862,14	27 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	13 440,00
21 - Immobilisations corporelles	231 379,59	169 856,24	147 800,00
23 - Immobilisations en cours	50 870,00	4 864,00	98 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>320 844,52</b>	<b>209 708,46</b>	<b>314 749,57</b>
<b>Recettes</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	34 666,58
021 - Virement de la section de fonctionnement	25 483,27	0,00	0,00
024 - Produits de cessions	0,00	0,00	2 400,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 520,23	23 520,23	40 105,96
10 - Dotations, fonds divers et réserves	26 260,02	14 328,31	41 705,53
13 - Subventions d'investissement	62 581,00	23 526,50	135 871,50
16 - Emprunts et dettes assimilées	183 000,00	183 000,00	60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>320 844,52</b>	<b>244 375,04</b>	<b>314 749,57</b>

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

<b>INFORMATIQUE</b>		<b>35 500,00</b>
ASF	ACQUISITION BILLETTERIE	32 000,00
ASF	ACQUISITION PC PORTABLE + STATION CONSEILLER NUMERIQUE	2 500,00
ASF	ACQUISITION 'PC FIXE POSTE CAMILLE	1 000,00
<b>REPARATION BATIMENT ASF</b>		<b>44 900,00</b>
ASF	CHANGEMENT 'RADIATEUR	35 400,00
ASF	REPARATION TOITURE TERRASSE	8 000,00
ASF	TRAVAUX PEINTURE BOUTIQUE EXPO	1 500,00
<b>CREATION ESPACE - MANUFACTURE DE PROXIMITE</b>		<b>50 000,00</b>
ASF	AMENAGEMENT ESPACE FERRONERIE/COUTELLERIE	50 000,00
<b>MOBILIER</b>		<b>9 400,00</b>
ASF	ACQUISITION 'SERVANTES	1 600,00
ASF	ACQUISITION TABOURET	600,00
ASF	ACQUISITION VITRINE EXPOSITION TEMPORAIRE	4 100,00
ASF	ACQUISITION VITRINE MEUBLE EXPOSITION TEMPORAIRE	3 100,00
<b>BOUTIQUE LAZZAROTTO</b>		<b>56 000,00</b>
ASF	AMENAGEMENT DE LA BOUTIQUE	56 000,00
<b>BOUTIQUE MERCEICA</b>		<b>47 000,00</b>
ASF	ACHAT LOCAUX COMMERCIAU MERCEICA FRAIS DE NOTAIRE	5 000,00
ASF	REPLACEMENT DE VITRINES 6 RUE DU MARCHE	14 256,00
ASF	TRAVAUX PLOMBERIE ET CHAUFFAGE	3 450,22
ASF	APPAREILLAGES ELECTRIQUES	2 922,49
ASF	REFECTION MURS, PLAFONDS, SOLS	17 925,00
ASF	ACQUISITION BANQUE D'ACCUEIL	2 053,08
ASF	REFECTION PORTE BOIS SECONDAIRE	1 320,00
ASF	DIVERS IMPREVUS	73,21
<b>TOURNERIE OUVRIERE A LAVANS LES SAINT CLAUDE</b>		<b>13 440,00</b>
ASF	ETUDE DE PROGRAMMATION	13 440,00
<b>OUITILLAGE</b>		<b>3 000,00</b>
ASF	ACQUISITION TOUR DE POTERIE	2 000,00
ASF	ACQUISITION FORGE	1 000,00
<b>TOTAUX :</b>		<b>259 240,00</b>

La balance générale se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	549 340,65	549 340,65
Investissement	314 749,57	314 749,57
<b>TOTAL</b>	<b>864 090,22</b>	<b>864 090,22</b>

Le Président précise que ce budget a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation de l'ASF. Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) adopte le budget annexe ASF et autorise le Président à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

## 6. Economie

### 6.1. Fond Régional des Territoires

Suite à la crise de la COVID-19, l'économie de proximité a dû être accompagnée au plus près du territoire. Dans ce contexte, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ont convenu d'un Pacte Régional pour l'économie de proximité.

Ce pacte se reposait sur deux fonds :

- **Un fonds régional d'avances remboursables**, mutualisé et solidaire, auquel la collectivité a contribué par un versement à la Région à hauteur de 1 € par habitant soit 20 617 €,
- **Un fonds régional des territoires** de subvention opéré par la collectivité, auquel la Région a contribué par un versement à hauteur de 7 € par habitant et la collectivité à hauteur de 2 € par habitant. Ce fonds se composait d'un volet fonctionnement d'un montant de 103 085 € et d'un volet investissement d'un montant de 82 468.

La Communauté de Communes, au travers du fonds régional des territoires a apporté son soutien aux PME du territoire dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en équivalent temps plein.

Dans le cadre de ce fonds, 67 entreprises ont été aidées. Les aides ont été réparties de la manière suivante :

Fonctionnement	Investissement
46 250 €	51 606.11 €
<b>Total des aides</b>	<b>97 856.11 €</b>

Voici la répartition par communes :

Commune	Nombre d'entreprise	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Chassal-Molinges	4	3 000 €	3 000 €	6 000 €
Choux	1		3 000 €	3 000 €
Coiserette	1		3 000 €	3 000 €
Coteaux du Lizon	3	3 000 €		3 000 €
La Pesse	1	1 000 €		1 000 €
La Rixouse	1	500 €		500 €
Lajoux	1	1 000 €		1 000 €
Lavans lès Saint-Claude	1	500 €		500 €
Les Bouchoux	1	2 000 €		2 000 €
Leschères	1		680 €	680 €
Ravilloles	4	500 €	4 459 €	4 959 €
Saint-Claude	40	27 750 €	31 467.11 €	59 217.11 €
Septmoncel les Molunes	4	5 000 €		5 000 €
Villard Saint Sauveur	3	1 000 €	6 000 €	7 000 €
Viry	1	1 000 €		1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>46 250 €</b>	<b>51 606.11 €</b>	<b>97 856.11 €</b>

## **7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS**

Le Président laisse la parole à M. Jean-François Demarchi, vice-président en charge du dossier.

### **7.1. Politique de santé incitative : mise en place d'une politique santé intercommunale**

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude s'est engagée dans la réalisation d'équipement de santé structurants à l'échelle de son territoire, en construisant dans le cadre du schéma de santé 3 maisons de santé pluridisciplinaires publiques.

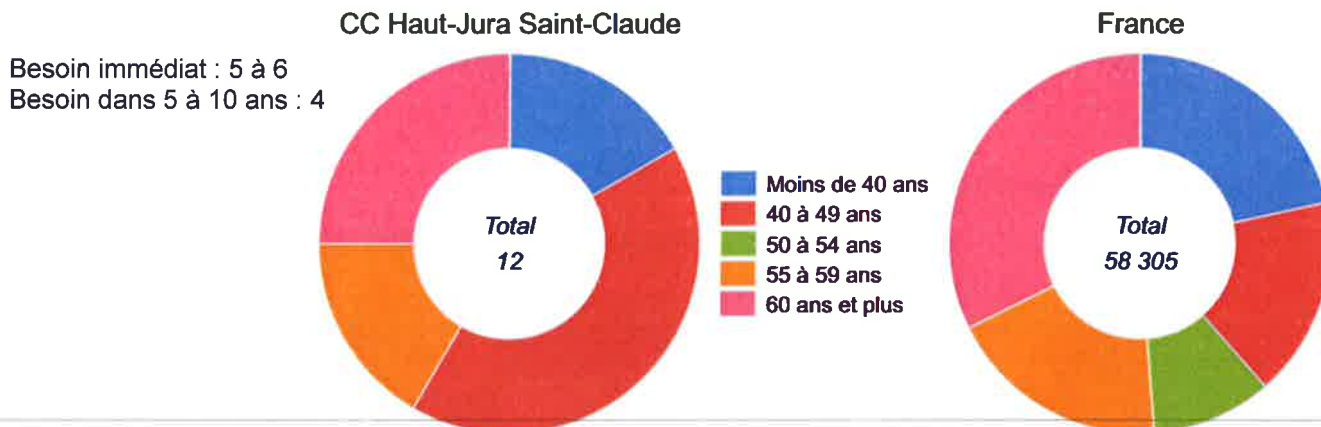
Accueillir de nouveaux personnels soignants sur notre territoire, renforcer l'offre de santé et attirer de nouveaux praticiens, rendre notre territoire attractif pour ces personnels de santé sont les enjeux posés. Mais cela nécessite de prendre en compte d'autres critères que celui de leur installation au sein de leur cabinet. Il est nécessaire de créer les conditions nécessaires à l'installation (logement, aides, ...) et même parfois de prendre un pari sur l'avenir en accompagnant des jeunes dès leurs études. Nous n'avons pas la prétention à ce jour de considérer que les conditions proposées ci-après seront suffisantes mais elles ont pour vocation d'amorcer une première dynamique ; par ailleurs nous mettrons en place les outils permettant de quantifier et qualifier cette politique afin de l'ajuster tout au long de son existence.

Aujourd'hui, il est proposé au conseil communautaire de s'engager dans une politique volontariste d'accompagnement, afin de faciliter l'arrivée de nouveaux professionnels de santé pour renforcer les équipes en place et assurer un service de qualité auprès des populations concernées.

Cette réflexion sur la mise en place d'une politique de santé intercommunale, s'inscrit dans une réflexion plus large, celle conduite au niveau du Pays du Haut Jura. Un diagnostic du territoire a été réalisé et fait remonter les besoins suivants :

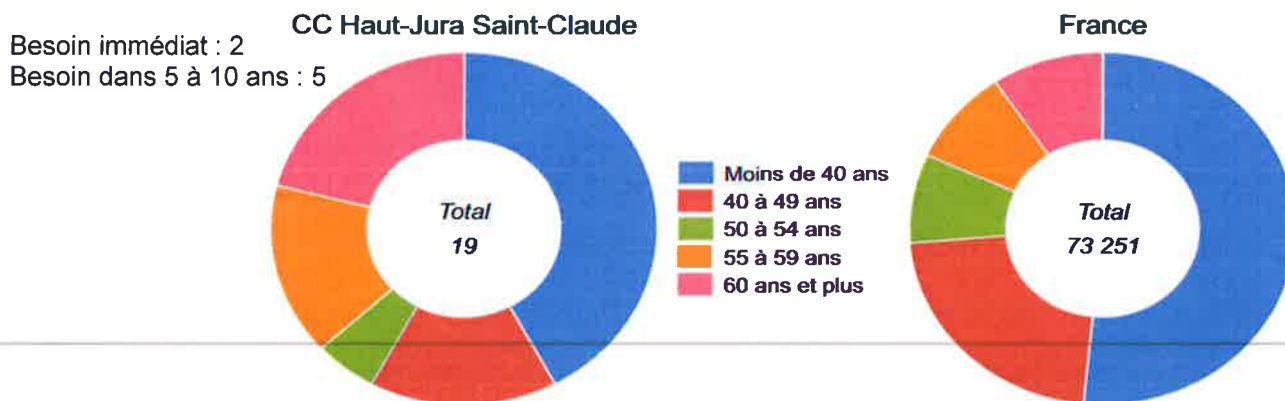
- Médecins généralistes

Répartition des omnipraticiens par tranche d'âge au 31/12



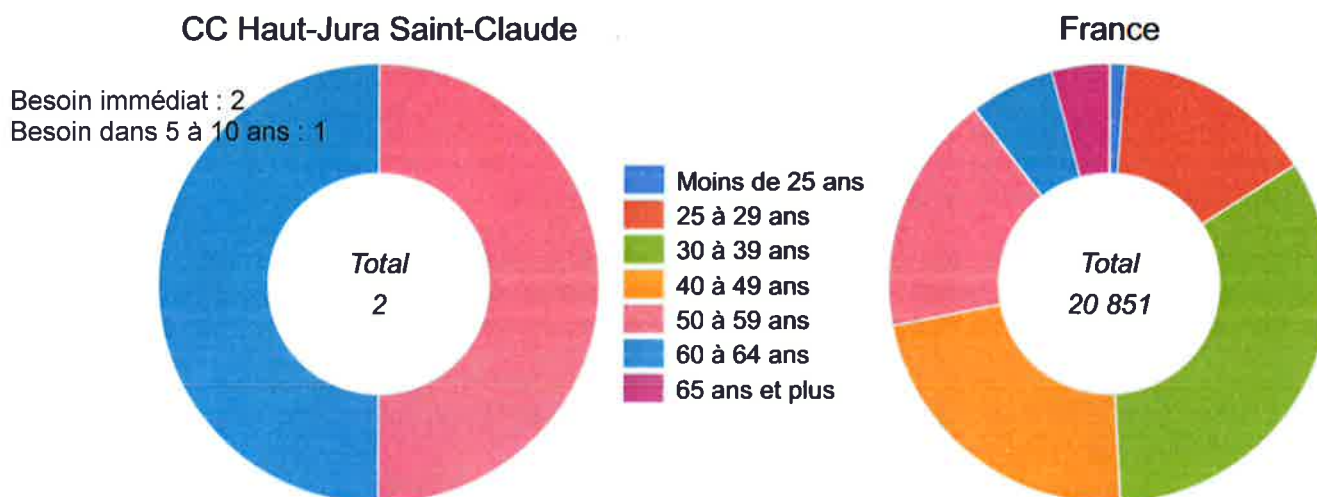
- Kinésithérapeutes

Répartition des masseurs-kinésithérapeutes par tranche d'âge au 31/12

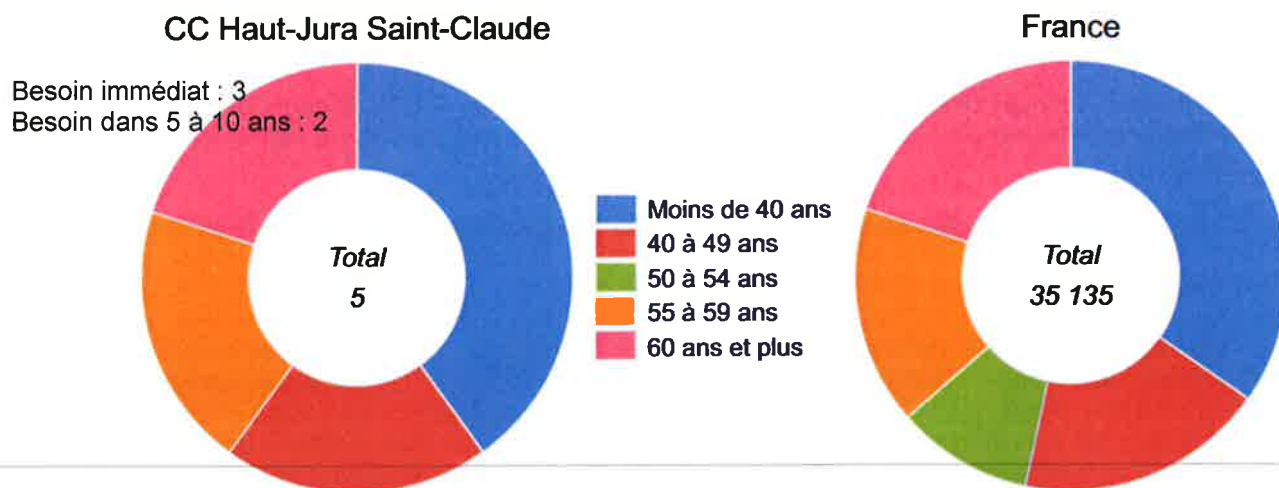


- Orthophonistes

Répartition des orthophonistes par tranche d'âge au 31/12



- Chirurgiens-dentistes



Cette politique de santé incitative et dynamique doit permettre de répondre à différents enjeux :

- Faire face au vieillissement des professionnels de santé,
- Anticiper les besoins et les déficits en professionnels de santé,
- Répondre à la demande de la population en termes de soins, lutter contre la désertification médicale.

Cette politique de santé est articulée autour de trois axes :

## AXE 1 – ACCOMPAGNEMENT à l'installation

### 1.1 Pack Accueil

- Mise en place d'un référent : il est nécessaire de mettre en place un référent pour l'ensemble de professionnels du territoire ; cette personne donnera à l'arrivant un contact et permettra de l'aider sur ces questions au quotidien et ce dans tous les domaines, vie courante, culturels, sportifs, ....
- Proposer un « pack » d'arrivée regroupant toutes les informations pouvant être nécessaires : présentation approfondie du territoire, liste des crèches et des écoles, liste des services publics présents sur le territoire, focus sur les activités (culture, tourisme...). Un travail sera engagé par la personne référente dans ce domaine.

### 1.2 Aide au Logement

La principale difficulté identifiée réside dans le fait de trouver un logement. Ce logement est considéré comme un tremplin à l'installation tant pour les nouveaux praticiens que pour les stagiaires. Il doit permettre aux professionnels d'apprendre à connaître le territoire et de trouver le logement souhaité. Par ailleurs, en début de carrière, l'accès à l'immobilier peut être un frein à l'installation.

Aussi, un travail collaboratif avec les communes, la Maison pour Tous, sera engagé et pourra permettre d'identifier des logements qui pourraient être mobilisés. La Collectivité s'engage à meubler ces logements et les proposer à la location sur les bases suivantes :

Professions	Conditions
Médecin généraliste ou spécialiste	Gratuité du loyer pendant 6 mois, reconduction possible 1 fois
Kinésithérapeute	Gratuité du loyer pendant 6 mois, reconduction possible 1 fois
Orthophoniste	Gratuité du loyer pendant 6 mois, reconduction possible 1 fois
Dentiste	Gratuité du loyer pendant 6 mois, reconduction possible 1 fois

Une participation aux charges sera demandée à chaque professionnel à hauteur de 180 € par mois ou 45 € par semaine.

Cette offre sera proposée dans la limite des appartements disponibles. L'objectif pour 2022 est de disposer de 5 appartements meublés d'ici la fin d'année. L'enveloppe budgétaire attribuée à ces aménagements est de 100 000 €.

Cette aide au logement représente un coût estimé pour la collectivité de 7 000 € par an et par logement.

### 1.3 Prime d'installation

Pour les spécialistes et afin de répondre à une urgence immédiate, il est proposé de mettre en place pour 2022 et 2023, une aide à l'installation renforcée afin d'essayer d'enrayer les carences constatées. Cette aide serait de 30 000 € par installation nouvelle sur le territoire avec un engagement à exercer à minima à 40% en cabinet libéral. Ce temps de travail pourra se cumuler avec un autre temps d'activité dans un établissement hospitalier ou un établissement médico-social au sein du territoire Haut-Jura Saint-Claude.

Il est budgété 2 aides à l'installation pour 2022 et nous prévoyons 3 aides pour 2023.

Cette prime sera cumulable avec l'allocation étudiante (axe 3).

## AXE 2 - AIDES aux professionnels du territoire

Il est constaté que lorsque nos professionnels de santé prennent le temps d'accueillir des stagiaires de tous les niveaux dans le cadre de leur exercice, les remplacements des dits professionnels s'en trouvent facilités : meilleure connaissance du territoire et liens tissés dans l'entourage, envie de s'installer, ....

Aussi, face au constat de pénurie de médecins généralistes et spécialistes, il paraît nécessaire d'accompagner nos professionnels de santé et de les rémunérer en retour du temps passés pour ces accueils et la formation donnée aux apprenants.

Il propose de mettre une place une allocation d'accueil en direction des médecins généralistes ou spécialistes, de 100 € par semaine et ce quel que soit le niveau de la personne et dans la mesure où les études engagées correspondent à l'exercice du professionnel.

Le budget prévisionnel est de 10 000 € pour 2022.

Les stagiaires pourront également bénéficier de la mise à disposition d'un logement avec une participation aux charges demandées de 45 € par semaine. Cf. 1.2

## AXE 3 – ALLOCATIONS étudiants en santé du territoire

Sur le même constat de pénurie grandissante et future des professionnels de santé, il est proposé d'engager une action visant à encourager les jeunes étudiants de notre territoire à s'installer sur la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à l'issue de leurs études.

Pour cela, il est proposé une allocation d'études contre un engagement à venir exercer sur ce territoire. Cette allocation serait établie comme suit :

ETUDIANTS DU TERRITOIRE *			
Professions	Conditions d'attribution	Montant	
		Non boursier	Boursier
Médecin généraliste	A compter de la 2 <sup>ème</sup> année d'étude	6 000 € / an	7 000 € / an
Kinésithérapeute	A compter de la 2 <sup>ème</sup> année d'étude	6 000 € / an	7 000 € / an
Orthophoniste	A compter de la 2 <sup>ème</sup> année d'étude	6 000 € / an	7 000 € / an
Dentiste	A compter de la 2 <sup>ème</sup> année d'étude	6 000 € / an	7 000 € / an

\*L'un des parents ou l'étudiant dispose d'une adresse fiscale principale sur le territoire

En contrepartie l'étudiant s'engagera à exercer dès la fin de ses études sur le territoire pendant le nombre d'années pour lesquelles il a bénéficié d'une aide de la collectivité, **avec un minimum de 2 ans**. Cette participation communautaire sera cumulable avec les aides que pourraient obtenir l'étudiant (notamment le Contrat d'engagement de service public, « CESP » de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire « HPST » du 21 juillet 2009), sous conditions de compatibilité.

Le dépôt des dossiers de demande sera à effectuer avant le 30 août de chaque année. A noter qu'en cas de redoublement, l'année concernée ne sera pas prise en compte. Les bénéficiaires de l'aide qui renonceraient à leurs études se verront dans l'obligation de rembourser l'ensemble des montants accordés, de même pour ceux qui renonceraient à une installation sur le territoire.

Lors de l'installation, les demandes permettant de renforcer les maisons de santé intercommunales (La Pesse, Saint-Claude et Saint-Lupicin) seront prioritaires.

Il est proposé de retenir pour 2022-2023, 10 dossiers.

Pour complète information, la projection budgétaire pour un exercice est la suivante :

<b>AXE 1 – ACCOMPAGNEMENT à l'installation</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
1.1 Pack Accueil	Temps agent	
1.2 Aide au logement	5*7 000 soit 35 000 €	5*20 000 soit 100 000 €
1.3 Prime installation spécialistes	2*30 000 soit 60 000 €	
<b>AXE 2 - AIDES aux professionnels du territoire</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
2.1 Aides aux professionnelles	10 000 €	
<b>AXE 3 - ALLOCATIONS étudiants en santé</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
3.1 Allocations étudiants	70 000 €	

Il est précisé que cette politique a vocation à être interrompue, révisée ou même abandonnée et ce en fonction des besoins du territoire dans ce domaine.

Pour Jean-François Demarchi il est important de mettre en place cette politique santé d'ici la rentrée 2022, de faire le lien avec les facultés, à faire connaître cette politique et aller chercher les praticiens. L'aide au logement paraît très importante et c'est ce qu'il faudrait développer en priorité pour permettre aux praticiens de venir faire l'expérience du territoire et à terme de décider d'y habiter. Il rappelle que le volet politique santé incitative de la collectivité s'inscrit sur notre territoire aujourd'hui mais s'inscrit aussi dans un dispositif plus grand qui est porté par le Pays qui a été présenté au Parc où il y a une nécessité de recruter un animateur qui interviendrait sur l'ensemble du territoire de toutes les communautés de communes qui composent le Pays du Haut-Jura. Cela peut être un levier intéressant. Les professionnels de santé peuvent eux aussi chercher des dispositifs par les coopérations des différentes structures de maisons de santé, même si elles ne sont pas sur le même territoire afin de faire des partenariats et pouvoir faciliter la pratique médicale. A l'heure actuelle, c'est le début d'un nouvel accompagnement pour permettre aux praticiens à s'installer sur notre territoire et c'est aussi la continuité initiée par le Pays. Il tient à remercier Marie AZZOLIN pour le travail apporté à ce dossier.

Pascal BONIN fait remarquer que les ophtalmos ne sont pas mentionnés alors que la clinique de l'œil de St-Claude est quasiment fermée et qu'il ne faudrait plus tomber dans la même problématique, c'est-à-dire de ne pas avoir d'obligation de service. A ce jour, le centre de l'œil est un gros problème.

Jean-François Demarchi précise qu'ils sont intégrés dans « les spécialistes ». Sur le centre de l'œil, il informe qu'il a essayé de reprendre contact avec eux pour voir ce qui freine les praticiens à venir à sur le territoire et ajoute qu'ils ne sont pas laissés de côté.

Concernant la clinique de l'œil, Francis Lahaut pense que ce n'est pas avec une offre de logement que l'on règlera le fond du problème. Le problème de la structure, qui gère tous les praticiens, c'est qu'il y avait de bons praticiens qui n'ont pas été retenus par le directeur de la clinique qui lui, n'a pas su tenir ses engagements. Ce n'est pas simplement un problème de logement. Concernant les spécialistes, il demande s'il est possible de préciser la durée obligatoire de pratique sur le territoire pour bénéficier de la dotation de 30 000 €. Il lui est précisé qu'il y aura une obligation d'exercer sur une durée minimum de 5 ans sur le territoire pour bénéficier de cette aide. Francis Lahaut ne voit pas comment cette prime peut être cumulable avec l'allocation étudiant du fait que ce soit 2 catégories différentes. Jean-François Demarchi précise que certaines allocations sont cumulables. Laure Chervet précise que si un étudiant fait toutes ses études sous contrat et qui se spécialisera, il pourra bénéficier de la prime à l'installation, c'est pour cela qu'il est noté cumulable. Jean-François Demarchi ajoute que cette politique santé est mise en place, il y aura des évaluations annuelles et en fonction des contrats on pourra diminuer le nombre de nouveaux contrats à faire avec les différents professionnels. De même que si d'autres métiers en tension qui apparaissent on pourra réorienter le type d'allocation sur d'autres choses.

Raphaël Perrin ajoute que l'on essaie de reproduire des expériences qui ont pu marcher sur d'autres territoires. La commune de Coteaux du Lizon met à disposition un appartement pour accueillir un médecin susceptible de s'installer. Il faut tenter cette expérience et cet appartement pourrait également servir pour des cadres d'entreprises du territoire ou être proposé lors de recrutements de la collectivité si l'appartement n'est pas occupé par un professionnel de santé.

Frédéric Poncet pense que ça a le mérite de fixer une politique santé sur le territoire du Haut-Jura, tous les territoires n'en n'ont pas. On commence par des leviers qui sont connus pour être importants pour entrer le personnel de santé : le logement, la prime, ce qui n'empêche pas d'aller au-delà, notamment à la politique d'accueil à la famille qui est aussi un des leviers souvent évoqués. Au-delà des 3 axes, il serait intéressant de mettre en place un lieu de concertation des professionnels et des élus pour évaluer l'efficacité de cette politique et le cas échéant l'amender. Dans tous les cas, cette politique a le mérite de permettre au territoire de devenir un territoire offensif face à la pénurie de professionnel de santé.

Aussi, le conseil communautaire (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de s'engager dans une politique incitative santé, valide les axes présentés, valide la projection budgétaire pour l'année 2022 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette politique.

#### 7.2. Mobilités : approbation du contrat d'obligation de service public pour l'exploitation du service transport – commune de St-Claude

Afin d'assurer la pérennité du service transport sur l'agglomération de la ville de Saint-Claude, il est proposé au conseil communautaire d'examiner le contrat d'obligation de service proposé par la SPL « Mobilités Bourgogne Franche-Comté ».

Le présent contrat est conclu entre notre collectivité et la SPL « Mobilités Bourgogne Franche-Comté ».

En préambule, il convient de rappeler que la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est actionnaire de la SPL- SA MBFC par délibération du 2 février 2018 et par l'achat de 1 actions de 10 €.  
L'objectif du présent contrat est d'organiser les relations entre les parties.

Le projet de contrat est annexé à la présente note mais en substance les termes principaux du contrat sont les suivants :

- Par le contrat, l'Autorité Organisatrice confie à l'Opérateur Interne, qui accepte :
  - La gestion et l'exploitation, par tous modes de transport, du Réseau, dans le périmètre de défini.
  - Les équipements nécessaires au service conformément au descriptif mentionné
  - La gestion commerciale et administrative du service
  - La mise à jour des dispositifs d'information sur l'ensemble des véhicules affectés au Réseau) destinés à l'information des usagers (horaires, itinéraires, tarifs, perturbations sur le Réseau, etc.)
  - La gestion des espaces publicitaires sur les véhicules conformément à l'article



- L'assistance à l'Autorité Organisatrice dans toutes études portant sur le Réseau et ses évolutions.
  - Sous réserve des moyens disponibles, et selon des modalités qui seront définies conjointement par les deux parties, l'Opérateur Interne pourra exécuter tout autre service de transport ou missions connexes pour le compte de l'Autorité Organisatrice.
- Le contrat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Le contrat est conclu par attribution directe entre l'Autorité Organisatrice et l'Opérateur Interne. L'Opérateur Interne bénéficie de l'exclusivité des missions qui lui sont confiées, dans les conditions définies par le contrat et dans le respect de la législation applicable.

En conséquence, l'Opérateur Interne assure la responsabilité de l'exécution du service en organisant, de la manière la plus pertinente, la mise en place des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions dans le cadre fixé par le contrat. Il est responsable du bon fonctionnement du service dans le cadre du contrat et se doit d'assurer la continuité du service public.

Dans le cadre de ses missions, l'Opérateur Interne élabore et propose les solutions permettant de concourir à la réalisation des objectifs définis par l'Autorité Organisatrice dans le cadre de sa politique générale.

En contrepartie des missions qui lui sont confiées par l'Autorité Organisatrice en exécution du contrat, l'Opérateur Interne perçoit une rémunération caractérisant l'équilibre économique arrêté entre les parties à la date de signature du contrat sur la base de l'offre de services.

Cette rémunération a été établie en tenant compte des :

- Recettes du Réseau et recettes accessoires de l'Opérateur Interne,
- Charges d'Exploitation,

Pour l'année 2022, cette rémunération est aujourd'hui évaluée à 581 845 € TTC.

Le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le présent contrat et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

### 7.3. Révision du PLU de St-Claude : avancement

Le Président laisse la parole à M. Philippe Passot, vice-président en charge de ce dossier.

La mise en révision du PLU de la ville de Saint-Claude a été prescrite par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2019.

Le cabinet CITADIA / EVEN CONSEIL a été retenu dans le cadre du marché lancé par la ville de Saint-Claude « portant sur l'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU de la commune de Saint-Claude ».

La durée d'exécution de ce marché était de 36 mois à partir de la date de notification du marché, signé le 21 janvier 2019, soit jusqu'au 21 janvier 2022.

Le transfert de la compétence urbanisme à la CCHJSC au 1er juillet 2021 modifie de fait les modalités d'organisation de cette révision.

Le diagnostic global et l'état initial de l'environnement (EIE) ont été validés en fin d'année 2019 par le conseil municipal de Saint Claude.

Une note d'enjeux concernant le PLU de Saint-Claude a été adressée par Monsieur le Préfet en date du 3 mai 2021. Elle identifie les principaux enjeux qui, du point de vue de l'Etat, doivent être pris en compte dans les réflexions afin d'élaborer ce document d'urbanisme, à savoir :

- o Préserver la ressource en eau
- o Assurer les conditions de restauration et de fonctionnement des services à la population
- o Traiter et soigner le tissu urbain en renforçant l'identité verte de la ville

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été élaboré par les élus de la ville et est validé dans les grandes lignes. Il reste cependant à finaliser un scénario de développement pour les 10 / 12

années à venir en termes d'accueil de population : mobilisation des dents creuses, logements vacants et zones d'extension notamment. Le travail sur le zonage est également en cours.

Le PADD du PLU de la ville, une fois finalisé sera présenté par les élus (ou leurs représentants) de la ville :

1. Aux membres du conseil communautaire, le débat sera organisé et le projet sera soumis à l'approbation du conseil.
2. Aux personnes publiques associées et en réunion publique sous l'égide de la CCHJSC désormais compétente.

Le cabinet CITADIA / EVEN CONSEIL accompagnera les élus sur ces temps de travail et de présentation.

Puis la commune se chargera sous l'égide de la communauté d'organiser les concertations avec les habitants, la transmission du projet final aux PPA, la mise en place de l'enquête publique, ...

Lors de la prise de compétences, un engagement du conseil a été pris pour conduire à terme cette révision et c'est aujourd'hui l'objet de la présente délibération.

Aussi, le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de poursuivre la révision engagée par la ville sur le PLU de la commune de St Claude, décide de solliciter un avenant au contrat avec le cabinet CITADIA / EVEN CONSEIL pour permettre une reprise du présent contrat et en modifier le terme et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Il est rappelé que la CLETC viendra arrêter de manière définitive les charges transférées tant en matière de PLU pour l'ensemble des communes qu'en matière de PLU pour la Ville de St Claude. Les éléments propres à cette CLETC seront soumis à une commission à l'automne pour une intégration aux budgets 2023 des communes.

#### **8. Environnement / SPANC**

#### **9. Patrimoine / Bâtiments**

#### **10. Tourisme**

#### **11 Sports et Associations**

#### **12 Culture**

#### **13 Communication**

#### **14 Questions diverses et informations**

Annie Mayet demande si la collectivité va poursuivre le plan de relance en 2022. Le Président lui répond que ce point sera discuté en assemblée des Maires et rappelle que le Département finance à hauteur de 25%.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée, la séance est levée à 22h15.

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Raphaël Perrin  
Président



Jean-François Demarchi  
Secrétaire





Fait à Saint-Claude,  
Le 14 avril 2022

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.